

FAQ : Visa Spend Clarity for Business

Général

1. **En quoi consiste le module Cartes virtuelles?**

Le module Cartes virtuelles, optimisé par Visa Payables Automation (VPA), permet aux administrateurs de l'entreprise, aux titulaires de carte d'entreprise et aux utilisateurs professionnels virtuels de demander des cartes virtuelles à usage unique ou multiple.

2. **Qu'est-ce qu'un compte de financement?**

Le compte de financement est le compte de carte physique utilisé pour générer des cartes virtuelles. Les administrateurs de l'entreprise inscrivent les cartes et peuvent les désigner comme compte de financement.

3. **Où dois-je inscrire le compte de financement?**

Inscrivez les cartes et désignez-les comme compte de financement dans le portail d'auto-inscription au moment de la création de l'entreprise. Si vous n'êtes pas un nouvel utilisateur, sélectionnez Gérer les cartes dans la section Liens rapides.

4. **Combien de cartes virtuelles l'administrateur de l'entreprise peut-il commander au moyen de la carte de financement?**

Autant que nécessaire pour l'entreprise.

5. **Quelle est la limite maximale d'une carte virtuelle?**

Jusqu'à concurrence de la limite de la carte de financement.

6. **Pendant combien de temps une carte virtuelle est-elle valide?**

L'administrateur de l'entreprise a la possibilité de configurer l'utilisateur de la carte virtuelle et le titulaire de carte d'entreprise avec une carte virtuelle à usage unique ou à usage multiple :

- Les **cartes à usage unique** ne peuvent être utilisées qu'une seule fois.
- Les **cartes à usage multiple** peuvent être utilisées plusieurs fois jusqu'à concurrence d'une limite établie.

7. **L'administrateur de l'entreprise peut-il annuler une carte virtuelle en tout temps?**

Oui, accédez au module Cartes virtuelles et sélectionnez « **Annuler** » dans la colonne Actions.

8. **Une carte virtuelle peut-elle être associée à un portefeuille mobile?**

Non, pour le moment, la fonction Portefeuille mobile n'est pas offerte pour les cartes virtuelles.

Avantages

9. **Quels sont les avantages de la fonction de carte virtuelle pour mes clients?**

L'intégration de la fonction de carte virtuelle à la plateforme Visa Spend Clarity for Business offre de nombreux avantages. En voici quelques exemples :

- Offrir aux clients une solution pour leur offrir en toute sécurité des cartes à usage unique ou à usage multiple sans exposer la carte de financement principale.
- Protégez votre compte de carte de financement grâce à des limites de carte et à des fonctions de contrôle des paiements.
- Donnez à vos titulaires de carte d'entreprise et à vos utilisateurs professionnels virtuels la souplesse nécessaire pour dépenser.

Demande ou émission d'une carte virtuelle

10. **Comment puis-je demander une carte virtuelle?**

Les utilisateurs qui occupent le poste d'administrateur d'entreprise peuvent demander des cartes virtuelles pour n'importe quel membre de leur entreprise. Les titulaires de carte d'entreprise et les utilisateurs professionnels virtuels ne peuvent demander des cartes virtuelles que pour eux-mêmes.

11. **L'administrateur de l'entreprise peut-il configurer une carte virtuelle avec une devise différente?**

Oui, pendant la création de la carte virtuelle, l'administrateur de l'entreprise peut sélectionner la devise à l'aide du menu déroulant.

12. **Est-il possible d'ajouter plusieurs cartes virtuelles pour le même employé?**

Non, une seule carte virtuelle peut être ajoutée par employé.

13. **Qui peut créer une carte virtuelle?**

Seul l'administrateur de l'entreprise qui utilise la carte de financement.

14. Qui peut demander une carte virtuelle?

Les utilisateurs professionnels virtuels et titulaires de carte d'entreprise actuels.

Opérations et rapports

15. Comment puis-je consulter les opérations par carte virtuelle?

Le module Cartes virtuelles comporte un onglet Transactions par carte virtuelle où vous pouvez consulter les opérations par carte virtuelle pertinentes. Cet affichage peut être trié et filtré selon divers critères. Dans cet affichage, les administrateurs de l'entreprise peuvent consulter les opérations par carte virtuelle pour toutes les cartes de leur entreprise. Les titulaires de carte d'entreprise et les utilisateurs professionnels virtuels peuvent consulter toutes les opérations par carte virtuelle pour toute carte demandée par ou pour eux.

16. Quels rapports sur les cartes virtuelles sont disponibles?

Seuls les administrateurs bancaires (directeurs, Service à la clientèle [DSC]) peuvent consulter le rapport Demandes de carte virtuelle. Ce rapport fournit un aperçu au niveau de l'émetteur de toutes les demandes de carte virtuelle faites pour une période précise. Les administrateurs bancaires et les administrateurs de l'entreprise peuvent consulter le rapport Détails des transactions virtuelles refusées par un contrôle. Ce rapport fournit une liste de toutes les opérations refusées par un contrôle des paiements précis dans une plage de dates précise.

17. À qui l'utilisateur professionnel virtuel doit-il s'adresser pour toutes les demandes de renseignements sur les opérations par carte virtuelle?

L'utilisateur professionnel virtuel et le titulaire de carte d'entreprise doivent communiquer avec l'administrateur de l'entreprise pour toute demande de renseignements.

18. Comment les opérations par carte virtuelle seront-elles affichées sur le relevé de la Banque CIBC?

Les opérations par carte virtuelle s'afficheront sous le numéro de la carte de financement sur le relevé.

19. Les opérations par carte virtuelle donneront-elles droit à des points Aéroplan ou Aventura pour le compte PME Plus?

Oui, les points seront accumulés dans le compte et attribués au profil du responsable des primes.

20. Comment les opérations par carte virtuelle seront-elles surveillées par le service de surveillance de la fraude?

Les opérations effectuées au moyen de la carte virtuelle seront surveillées pour la carte de financement au moyen des processus actuels de surveillance de la fraude de la Banque CIBC.

21. Comment les opérations par carte virtuelle peuvent-elles être contestées?

L'utilisateur de la carte de financement peut contester les opérations effectuées au moyen d'une carte virtuelle.

22. Comment les crédits émis par un marchand sont-ils appliqués à une carte virtuelle?

Des crédits sont appliqués à la carte de financement avec laquelle l'achat initial a été effectué.

Contrôle de paiement

23. Puis-je établir des contrôles de paiement pour un compte de carte virtuelle?

Oui. Les administrateurs de l'entreprise peuvent établir des contrôles de paiement pour les comptes de carte virtuelle.

24. Si j'ai établi des contrôles de paiement pour le compte de financement et la carte virtuelle, quel ensemble de contrôles de paiement a préséance?

Les contrôles de paiement établis sur la carte virtuelle auront toujours préséance sur les contrôles de paiement établis dans le compte de financement.